

Protection des troupeaux et des cultures

Peu de marge de manœuvre avec les clôtures

Les détenteurs et les détentrices d'animaux sont responsables de leurs clôtures et doivent veiller à ce qu'elles ne constituent pas un obstacle sur lequel les promeneurs pourraient buter.

Photo : Stefan Gantenbein

Les clôtures permettent d'éviter que les animaux ne s'échappent de leur parc et que des « hôtes » indésirables n'y pénètrent. Les filets sont eux aussi un élément indispensable pour protéger les cultures. La personne qui réalise les clôtures et qui pose les filets est responsable de leur bon fonctionnement et de leur état. Une utilisation inappropriée peut coûter très cher.

Un fil, quelques piquets, un électrificateur et la clôture serait terminée. Dans l'idéal, il arrive que cela suffise, mais bien souvent, c'est un peu plus compliqué que cela. Si le but d'une clôture est très clair d'un point de vue agricole, l'affaire se complique lorsqu'il faut tenir compte tout à la fois des contraintes liées à la protection des animaux, aux activités de loisir, à la sécurité et à la rentabilité. Les conflits entre les groupes d'intérêt sont nombreux et s'étendent des simples différends aux litiges ayant des conséquences pénales et civiles. Expert en clôtures, Heinz Feldmann travaille pour le Service de prévention des accidents dans l'agriculture

(SPAA). Il conseille notamment les détenteurs d'animaux et effectue des expertises concernant les clôtures en cas de dommages corporels ou matériels graves. Son expérience le démontre : « La loi et la jurisprudence laissent peu de marge de manœuvre. En cas de dommage, c'est au détenteur d'animaux de prouver sa bonne foi. » Dans les cours qu'il dispense aux agriculteurs, Heinz Feldmann évoque de façon récurrente ce devoir de diligence. Lors de ces cours d'une journée, les bases d'une clôture sûre et conforme à la loi sont évoquées sous un angle pratique et théorique. « Aujourd'hui, il existe une solution technique adaptée à chaque situation », affirme Heinz Feldmann, en

précisant : « Ce qui compte, c'est que le détenteur connaisse les alternatives à sa disposition. »

Séparer et avertir

De nos jours, les clôtures représentent un réel défi à proximité des routes, des voies ferrées et des espaces publics situés près de zones à forte densité de population. Dans ce genre de situation, il convient de prendre des mesures supplémentaires. « Poser un simple fil électrique le long d'une voie ferrée est totalement insuffisant », estime Heinz Feldmann. La pose de plusieurs fils électriques est une des mesures contribuant à assurer une protection supplémentaire pour évi-

Recommandations pour l'utilisation de fils et de filets de clôture

| | Clôture à un fil | Clôture à plusieurs fils (fil inférieur à 25 cm du sol ou plus) | Grillage/trellis | Filets de clôture électrifiés | Clôture de planches de bois | Fils barbelés | |
|-----------------------|--|---|--|--|--|--|---|
| Pâturages permanents | Bétail laitier | clôture électrique avec fil spécial, 1 à 2 fils | peu approprié | inapproprié | inapproprié | inapproprié, | |
| | Bovins d'engraissement | inapproprié | clôture électrique avec fil spécifique, 2 à 3 fils | ne pas utiliser dans les zones avec forte présence d'animaux sauvages | inapproprié | inapproprié | interdit dans certains cantons |
| | Moutons, chèvres | inapproprié | clôture électrique avec fil spécifique, 5 fils | approprié, à entretenir et à contrôler | inapproprié | inapproprié | |
| | Chevaux | inapproprié | bande large 40mm ou câble plastique électrifié, triple hauteur | inapproprié | inapproprié | approprié, 3 hauteurs de planches, laisse bien passer les animaux sauvages | |
| Pâturages temporaires | Bétail laitier | bande plastique électrifiée, 1 à 2 hauteur de bande | inapproprié | inapproprié | inapproprié | inapproprié, | |
| | Races à viande | inapproprié | bande plastique électrifiée, 2 à 3 hauteurs de bande | inapproprié | inapproprié | inapproprié | interdit dans certains cantons |
| | Moutons, chèvres | inapproprié | bande plastique électrifiée, 3 à 4 hauteurs de bande | inapproprié | peu approprié. Dans les zones avec forte présence d'animaux sauvages, contrôler régulièrement. | inapproprié | |
| | Chevaux | inapproprié | bande plastique électrifiée, 3 hauteurs | inapproprié | inapproprié | inapproprié | |
| Installations | Cultures pluriannuelles, fruits, baies, etc. | inapproprié | inapproprié | approprié, maille étroite, à entretenir et à contrôler, poser des bandes de couleur à proximité des forêts | utilisable pour une période restreinte (saisonnière), sur une petite surface | inapproprié | inapproprié, interdit dans certains cantons |

Les clôtures qui ont rempli leur objectif ou qui ne sont plus utilisées pour une longue période devraient impérativement être enlevées. Avec les années, elles constituent de plus en plus un piège pour les animaux sauvages.

Source: Protection Suisse des Animaux, feuille d'information «Clôtures sûres»

ter que le bétail ne s'échappe. A proximité des chemins de promenade, ces installations n'empêchent toutefois pas les enfants et les chiens de pénétrer sur un pâturage. Dans la mesure du possible, dans les espaces accessibles au public, il faudrait séparer complètement les accès destinés aux personnes et aux animaux. L'installation de barrières fixes n'est cependant pas toujours autorisée. «La loi stipule que les promeneurs doivent avoir libre accès aux chemins pédestres», relève l'expert en clôtures du SPAA. Dans les cantons où les cyclistes sont expressément autorisés à fréquenter les chemins pédestres, comme dans les Grisons, par exemple, ce droit s'étend aussi à ces groupes d'intérêt. «En cas d'accident, l'installation d'une simple ficelle provisoire en travers d'une route pour sortir le troupeau peut déjà coûter très cher

à l'agriculteur», avertit Heinz Feldmann. Dans les cas où il est impossible de séparer les accès réservés aux personnes et aux animaux, des panneaux supplémentaires aident à attirer l'attention des promeneurs sur les dangers possibles. Plusieurs

panneaux de ce type peuvent être commandés auprès du SPAA.

Animaux sauvages

Les meilleures mesures préventives ne servent à rien si le matériel installé ne fait plus l'objet d'aucun

Bien fermés: les filets doivent être tendus correctement et contrôlés régulièrement. Photo: Agroscope



Filets pour la viticulture et l'arboriculture

Les viticulteurs et les arboriculteurs protègent leurs baies et leurs fruits des dégâts causés par les oiseaux, et leurs cultures des animaux sauvages. Dans les vergers et les vignes, il vaut la peine d'installer des clôtures fixes autour des jeunes vignobles et d'installer ultérieurement des filets anti-grêles. Lorsque la pose de tels filets anti-grêle est irréalisable pour des motifs financiers, la Protection suisse des animaux recommande d'utiliser des filets réutilisables dotés de fils d'au moins un millimètre d'épaisseur et d'une largeur de maille de moins de 25 millimètres. Les filets devraient seulement être posés une fois que les raisins sont mûrs, et ôtés le plus rapidement possible après la récolte. Une fixation négligente des filets au sol menace les hérissons, qui y restent bloqués lorsqu'ils cherchent de la nourriture pendant la nuit.

Source: PSA

chen und den Tierhalter bei Fehlerströmen per SMS gezielt warnen. Korrekt installierte, unterhaltene und der Umgebung angepasste Zäune erhöhen aber nicht nur die Ausbruchsicherheit bei Weidetieren, sondern sind auch die Bedingung zum Schutz von Wildtieren. Denn auch in diesem Bereich kann der Verantwortliche Zaunbauer seinen Kopf rechtlich gesehen nicht aus der Schlinge ziehen. Das schweizerische Tierschutzgesetz verpflichtet, Zäune und Netze so zu wählen und aufzubauen, dass Wildtiere nicht unnötig zu Schaden kommen. Auf diesen Sachverhalt weisen bereits Händler wie beispielsweise die LANDI hin. Auf deren Onlineshop finden Kundinnen und Kunden das Merkblatt «Sichere Weidezäune für Nutz- und Wildtiere» des Schweizer Tierschutzes, das den Einsatzbereich der verschiedenen Zaunsysteme der LANDI erläutert.

Aus Sicht STS sind denn auch verschiedene Zauntypen problematisch: «Unser Standpunkt ist klar: ungeeignet sind Stacheldraht und Weidernetze», sagt Samuel Furrer vom STS. «Wenn Netze unumgänglich sind, dann sollen sie nur während der Weidezeit aufgestellt werden, und sie müssen mit gut erkennbaren Farb- oder Flatterbändern sichtbar gemacht werden», so Furrer weiter. Gleiches gilt auch für Knotengitter, die zum Wohle der Wildtiere nur in überwachten Situationen aufgestellt werden sollten. Als unproblematisch sieht der STS den traditionellen Mehrlitzen- oder Drahtzaun, wenn die unterste stromführende Leitung nicht tiefer als 25 Zentimeter über dem Boden liegt.

Zäune als Investition

Den richtigen Zaun für die jeweilige Situation auszuwählen ist eine komplexe Angelegenheit, vor allem dann, wenn man alle Interessen ausgewogen berücksichtigen möchte. Wer seine Tiere auf Wiesen mit hohem Konfliktpotenzial weiden lässt, ist mit einer professionellen Beratung auf der rechtlich sicheren Seite – vor allem, wenn es in Richtung Dauerweide



Einmal richtig gebaut, halten Zäune Jahrzehnte: Feste Zäunung einer Pferdekoppel in Niederhasli im Kanton Zürich Bild: Zaunteam

geht. «In vielen Situationen stellt sich die Frage, ob es nicht besser wäre, das Zäunen einmal richtig zu machen und den finanziellen Aufwand als Investition über die nächsten zehn bis 15 Jahre abzuschreiben», rät Zaunteam-Geschäftsführer Walter Hübscher. Seine Firma berät landesweit und bietet Komplettlösungen im Bereich des Zaunbaus an. Bei seiner Arbeit erkennt Hübscher einen klaren Trend in Richtung Fixzaun: «Der Klimawandel bringt es mit sich, dass die Weidesaison in vielen Gebieten heute oft so lange dauert, dass Zäune aus wirtschaftlicher Sicht besser stehen gelassen werden.» Bei festen Installationen kommt als weiteres Kriterium das jeweilige kantonale Baurecht hinzu. Auch vor diesem Hintergrund sei eine Beratung meist der schnellere und am Ende oft auch günstigere Weg, um zum sicheren Zaun zu kommen, weiss Hübscher aus Erfahrung. Feste Zäune sind immer bewilligungspflichtig und müssen behördlich abgenommen werden.

Prinzip Selbstverantwortung

Anders als für fixe Installation gibt es für temporäre Zäune keine Bewil-

ligungs- oder Abnahmepflicht. Eine Abklärung durch die kantonalen und lokalen Behörden und der lokalen Jagdgesellschaft sei in heiklen Situationen sinnvoll, rät Heinz Feldmann von der BUL und verweist gleichzeitig auf das Prinzip der Selbstverantwortung: «Ein wichtiges Ziel in unseren Weiterbildungskursen ist es, dass Teilnehmerinnen und Teilnehmer eine Risikobeurteilung durchführen und entsprechende technische Massnahmen selbständig ergreifen können.» Tatsächlich sieht man auf Weiden und Wiesen teilweise abenteuerliche Installationen. Das ist sich auch Heinz Feldman von der BUL bewusst und bedauert: «Leider ist es auch beim Zäunen nicht anders als in anderen Lebensbereichen – die, die eine Weiterbildung im Zaunbau am dringendsten nötig hätten, sehe ich bei mir leider nicht so oft.» Bei der heutigen Bevölkerungsdichte und der regen Freizeit- und Sportaktivität ist Fahrlässigkeit eine riskante Angelegenheit. Denn die Quittung für eine mangelhafte Zäunung kommt für die Verantwortlichen erst bei einem Schadenfall. ■

Weiterführende Informationen

- Merkblatt «Sichere Zäune für Nutz- und Wildtiere», sowie Merkblatt «Rebberge richtig schützen – es geht auch tierschonend», Schweizer Tierschutz (STS), www.tierschutz.com
- Merkblatt und Checkliste «Rindvieh und Wanderwege», Verband Schweizer Wanderwege, Bern, www.wandern.ch
- Weiterbildungskurs Agritop «Weidezaun korrekt erstellen – Rindvieh», Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft (BUL), www.bul.ch

Autor

Stefan Gantenbein,
UFA-Revue,
8401 Winterthur